

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.13 TRANSFERT DE PARCELLES AU RÉGIME FORESTIER

(Rapporteur : Jean-Marc RIGAUD)

Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

La commune d'Ambérieu en Bugey possède plusieurs parcelles boisées contiguës ou proches de sa forêt.

Afin que ces parcelles bénéficient d'une gestion durable et multifonctionnelle, la commune demande leur application au régime forestier et l'intégration dans le périmètre de sa forêt.

Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	Numéro Cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à proposer au RF (ha)
Ambérieu en Bugey	C	1143	La Ray	1.8120	1.8120
Ambérieu en Bugey	C	1150	La Ray	1.4760	1.4760
Ambérieu en Bugey	D	46	En Hortière	0.0770	0.0770
Ambérieu en Bugey	D	53	En Hortière	0.2530	0.2530
Ambérieu en Bugey	D	140	Les Chenevières	0.6088	0.6088
Ambérieu en Bugey	D	141	Les Chenevières	0.7612	0.7612
Ambérieu en Bugey	D	176	La Combe à Sadet	0.0549	0.0549
Ambérieu en Bugey	D	179	La Combe à Sadet	0.0568	0.0568
Ambérieu en Bugey	D	207	Au Crétet	0.1670	0.1670
Ambérieu en Bugey	D	208	Au Crétet	0.2540	0.2540
Ambérieu en Bugey	D	250	Layat	0.7884	0.7884
Total				6.3091	6.3091

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de l'ONF ci-dessus.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le transfert des parcelles au régime forestier : plan joint par l'ONF ;
2. **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le procès-verbal de reconnaissance à l'application du transfert ;
3. **DE DEMANDER** à la trésorerie le transfert de ses parcelles à la nature 2117 « Immobilisations corporelles bois et forêts ».

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21010046-20250619-DEL_2025_04_13-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025